

Le Journal de Jeannette : de l'innocence à la raison.



Document réalisé par les élèves de la
classe de Première L du lycée Jean-Baptiste
Colbert

Reims

Préface

L'idée du projet est le regard d'une jeune fille sur une famille juive jusqu'à son arrestation en janvier 1944. L'objectif est de reconstruire au moyen de sources diverses ce qu'était l'univers de cette famille avant la déportation et d'essayer de faire imaginer aux élèves quel pouvait être l'état d'esprit face à ce qui se passait autour d'eux.

La famille qui va servir de base à la réflexion est la famille Schwartzmann de la ville de Tinquieux près de Reims. Cette famille a la particularité d'être composée de 13 enfants. Les parents et 12 de leurs enfants sont arrêtés le 27 janvier 1944 ; ils sont acheminés à Drancy puis déportés quelques jours plus tard à Auschwitz. De cette famille, seules les deux filles aînées survivent en 1945.

À partir de sources historiques des archives départementales de la Marne et de témoignages, les élèves vont essayer de comprendre au travers d'un personnage de fiction, Jeannette, ce que pouvait être la vie de jeunes juifs dans une petite ville de province.

L'innocence de Jeannette est accentuée par le fait que, plus ou moins cachée, une administration est au travail pour l'élimination de cette famille. Le temps est compté. Jeannette ne comprend pas ce qui arrive.

Plus tard, au moment où la ville de Tinquieux rend hommage à cette famille, Jeannette se souvient et prend conscience avec le recul de ce qui se tramait durant ces difficiles années. C'est ainsi qu'elle s'attachera à se questionner sur l'innocence.

La réflexion philosophique s'est faite à partir des connaissances que les élèves ont pu acquérir en histoire, mais aussi de l'expérience qui a été la leur quand ils ont découvert le Mémorial de la Shoah et se sont rendus à Auschwitz : les sentiments forts et mélangés qu'ils ont éprouvés alors leur ont permis de faire réfléchir Jeannette, le personnage qu'ils ont créé. Jeannette s'interroge, nos jeunes de première s'interrogent : en découvrant les lieux de l'horreur, ils cherchent à comprendre et découvrent alors les notions de cœur et de raison, celles de l'innocence et de la barbarie. Jeunes, ils comprennent que les questions peuvent rester sans réponse, mais que les poser est pourtant essentiel.

Madame Diot professeure de philosophie

Monsieur Marmotte professeur d'histoire-géographie



Cette photo a été prise durant l'été 1943, devant la maison de la famille Schwartzmann, au 7 Rue Jean Gutenberg à Tinquieux. C'est le seul témoignage visuel qu'il nous reste. Cette photo est exposée au Mémorial de la Shoah à Paris, mais aussi à Auschwitz dans le camp.

acte de naissance
 Henriette Moschkowitz 24111.
 à contracté mariage à Reims le 29/09/1918 avec Michel Schwartzmann pour mention h. Buffin.
 décédée à Auschwitz (Bologne) le 9/2/44 transportée à Tinquieux le 20 juin 1947

Victor Bouzy
 23
 Le dix huit cent quatre vingt dix huit le vingt cinq Novembre, à midi, pardevant Nous, Victor Gerard Bouzy, Adjoint au Maire de Reims (Marne) délégué aux fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, a comparu : Isidore Moschkowitz, âgé de trente trois ans, marchand, demeurant à Reims, rue Croutelle 20 lequel nous a présenté une fille née en sa demeure le vingt quatre Novembre courant, à onze heures du matin, de lui et de Frédérique Klein, âgée de vingt six ans, modiste, son épouse et qu'il a prénommée Henriette. Acte en présence de Edouard Levy, quarante un ans, comptable, demeurant à Paris rue de Mars 13 et de Jacob Févin, quarante huit ans, marchand, demeurant à Reims au Saint-Thomas 37. Le père et les témoins ont signé avec Nous, lecture faite. Isidore Moschkowitz, Frédérique Klein, Edouard Levy, Jacob Févin.
 Victor Bouzy

Acte de naissance de Henriette Moskhowitz née à Reims le 25 novembre 1898. On voit également dans cette déclaration qu'elle est mariée le 29 septembre 1918 avec Michel Schwartzmann.

L'acte mentionne également la date du décès à Auschwitz le 09 février 1944.



La famille résidait dans cette maison à Tinquieux près de Reims (photo prise en 1985). Cette maison avait été construite par M. Schwartzmann à l'aide d'ouvriers italiens entre 1938 et 1939.

Michel et Henriette SCHWARTZMANN entourés de douze de leurs treize enfants :

(De gauche à droite)

Au premier plan :

- Marcel né en 1936,
- Ginette née en 1941,
- Madeleine née en 1939,
- Marie-France née en février 1943,
- Maurice né en 1938, Pierre né en 1933.

Au second plan :

- Antoinette née en 1931,
- Robert né en 1929,
- Simone née en 1927,
- Suzanne née en 1921,
- Léa née en 1925,
- Jeanne née en 1932.

La mère, c'est Henriette, elle a 45 ans alors que le père c'est Michel, il a 50 ans. Michel était originaire d'Ouman en Russie. Henriette, elle, est originaire d'une famille de juifs alsaciens dont les parents étaient eux-aussi juifs. Ils se sont mariés en 1918.

Michel a aussi participé à la Première Guerre Mondiale et a même été médaillé.



Le 09 Novembre 2009 est inaugurée à Tinguieux une rue qui rend honneur à la famille Schwartzmann qui résidait au 7 rue Gutenberg.

Notre héroïne Jeannette L... est présente.

Elle assiste avec beaucoup d'émotion à cette cérémonie.

Elle se souvient de ces moments partagés avec ses amis durant ces moments difficiles pendant la guerre avant leur déportation.

Elle se remémore ce cahier qu'elle entretenait au jour le jour durant la guerre.

Sa relecture l'émeut et provoque en elle des réflexions philosophiques qu'elle a voulu transcrire dans ce document.

... 1955 • Joseph SCHWARTZ 1868 • Jules SCHWARTZ 1899 • Léa
8 • Louis SCHWARTZ 1911 • Lucie SCHWARTZ 1897 • Marcel SCHW
... 1911 • Reine SCHWARTZ 1898 • Robert SCHWARTZ 1909 • Rodolphe
... BERG 1928 • Rosette SCHWARTZENBERG 1924 • Antoinette SCHWARTZ
... RTZMANN 1906 • Henriette SCHWARTZMANN 1898 • Jeanne SCHWARTZM
... ARTZMANN 1936 • Marie France SCHWARTZMANN 1943 • Maurice SCHWARTZMANN
... ANN 1929 • Simone SCHWARTZMANN 1927 • Suzanne SCHWARTZMANN
... 1894 • Jacques SCHWARZ 1869 • Joseph SCHWARZ 1889 • Jules S
... 11 • Paul SCHWARZ 1905 • Salomon SCHWARZMANN
... Martha SCHWAYDER 1894 • Rachel SCHWARZ

L'inscription des noms de la famille Schwartzmann sur les Murs des déportés au Mémorial de la Shoah.

Témoignage de Jeannette

J'étais dans mon lit et le soleil filtrait à travers les volets devenant de longs rayons me réveillant avec douceur. Ça aurait été le jour idéal si je n'étais pas préoccupée par les événements à venir.

« Je le prends ou je ne le prends pas ? Cette question tournait dans ma tête.

J'étais dans mon lit ce matin-là et évidemment, j'étais seule.

C'était l'heure de la commémoration.

Comme une triste coïncidence, le ciel était bleu, il faisait beau dehors. Se souvenir d'un fait aussi triste par un jour aussi beau semblait presque irrespectueux. La foule était dense et l'estrade lointaine, et je me sentais si vieille et si troublée que je sentais ma gorge se nouer et mon cœur se serrer comme si un brasier ardent consumait mon être. Mais ce n'était pas grave, j'étais le témoin et je n'hésiterais pas à gravir n'importe quelle montagne, pour honorer ma place et même si je devais en mourir.

« Nous appelons notre premier témoin Mme L... » dit Monsieur le Maire. Le maire du village de Tinguieux me posa la question suivante : « Avez-vous connu la famille Schwartzmann ? »

Ce à quoi, j'ai répondu : « Si j'ai connu la famille Schwartzmann ? Comment aurais-je pu ne pas la connaître ? » Mes mains tremblaient toutes seules en prononçant ces mots. À cette époque j'étais jeune, mon innocence me préservait-elle alors ?

« Je suis ici pour vous raconter une partie de ma vie qui m'a profondément marquée et qui pourrait éventuellement être intéressante à partager avec vous, pour vous faire prendre, d'abord, conscience du climat tendu durant cette période, et pour vous transmettre ensuite mon ressenti et la mémoire vis-à-vis de la famille Schwartzmann que j'ai gardés pour moi seule jusqu'à maintenant.

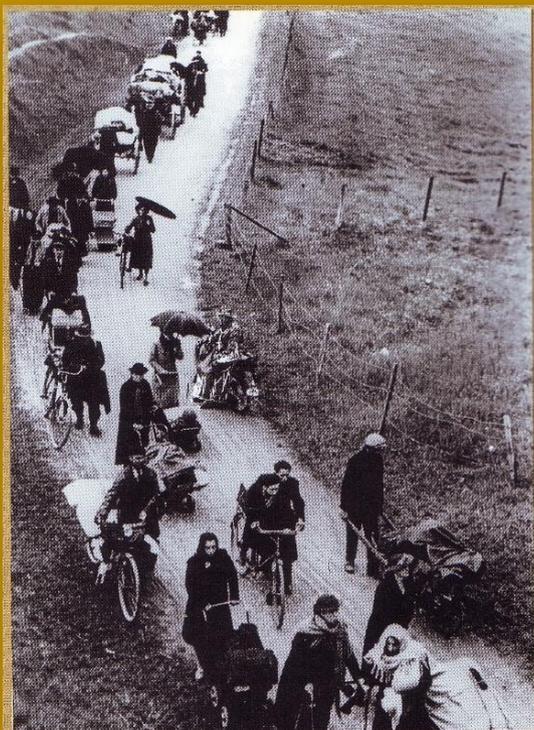
Il faut savoir qu'au départ j'avais réellement du mal à témoigner, puisqu'à cette époque, un de mes amis appartenant à cette famille (Robert Schwartzmann) a été victime de la Shoah. Je me rappelle quand j'avais dix ans, j'étais une petite fille très calme mais je ressentais continuellement le besoin d'extérioriser mes pensées et mes sentiments à tel point que mes parents m'ont acheté, pour mon anniversaire, un journal intime qui avec le temps est devenu mon meilleur allié surtout en ces temps troubles de guerre. »



Lors de l'avancée allemande au début du mois de juin 1940, les autorités rémoises demandent l'évacuation des populations rémoises. Les populations se retrouvent sur les routes de France en direction du Sud dans des conditions difficiles. Les avions allemands et italiens mitraillent les colonnes de civils.

Une grande partie des rémois s'est retrouvée sur les bords de la Loire. On peut supposer que la famille Schwartzmann a dû comme une grande partie de la ville de Reims quitter sa maison.

Les populations reviennent à Reims dans le courant des mois de juillet et août. Ils retrouvent leur maison pillée et dévastée. C'est une épreuve supplémentaire qui s'ajoute au désarroi de toutes ces familles



Etre innocent empêche de comprendre

Lors de la rentrée des classes, j'avais seulement 10 ans. Lorsque les arrestations ont commencé, je ne comprenais pas ce qui était en train de se dérouler sous mes yeux. Je percevais ce qu'il se passait mais je ne pouvais pas le comprendre. Lorsque l'on a 10 ans, les enfants sont innocents, nous ignorions le mal qui pouvait se passer parce que nous n'avions pas appris à distinguer le bien du mal, faute de capacité intellectuelle suffisamment développée. Cela nous donne un état de naïveté parce que si une grande personne nous disait que les juifs c'était le mal, nous pouvions y croire. C'est donc avec l'ignorance et l'innocence que les bourreaux arrivent à enrôler des personnes simples et pures qui deviennent le mal incarné.

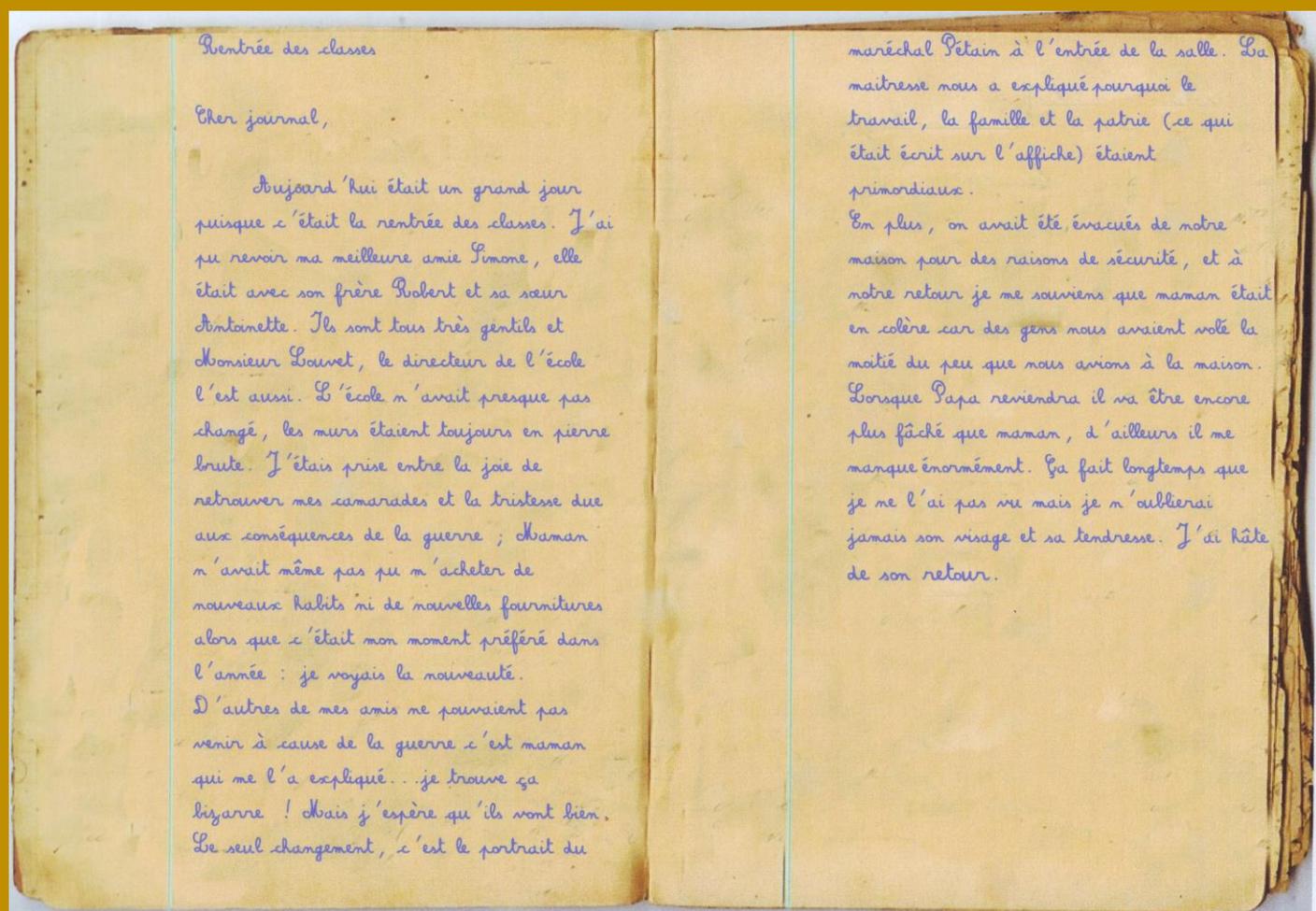


Monsieur Louvet directeur de l'école du pont de Muire



Ecole du pont de Muire aujourd'hui à Tinquex.

La rentrée s'est déroulée au mois d'octobre 1940. Il y avait une classe pour les garçons dirigée par M. Louvet, le directeur de l'école et une classe pour les filles dont les maitresses sont successivement Mme Alibe et Mme Gosse. Robert Schwartzman était avec M. Louvet. Simone et Antoinette étaient dans la classe des filles qui était également partagée entre petite et grande sections.



Rentrée des classes

Cher journal,

Aujourd'hui était un grand jour puisque c'était la rentrée des classes. J'ai pu revoir ma meilleure amie Simone, elle était avec son frère Robert et sa sœur Antoinette. Ils sont tous très gentils et Monsieur Louvet, le directeur de l'école l'est aussi. L'école n'avait presque pas changé, les murs étaient toujours en pierre brute. J'étais prise entre la joie de retrouver mes camarades et la tristesse due aux conséquences de la guerre ; Maman n'avait même pas pu m'acheter de nouveaux habits ni de nouvelles fournitures alors que c'était mon moment préféré dans l'année : je voyais la nouveauté. D'autres de mes amis ne pouvaient pas venir à cause de la guerre c'est maman qui me l'a expliqué... je trouve ça bizarre ! Mais j'espère qu'ils vont bien. Le seul changement, c'est le portrait du

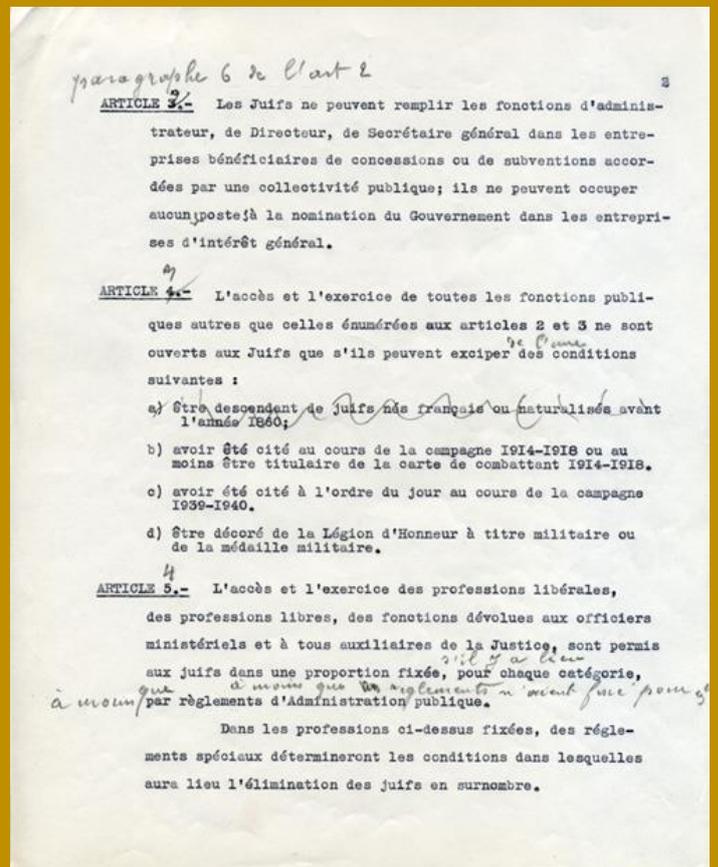
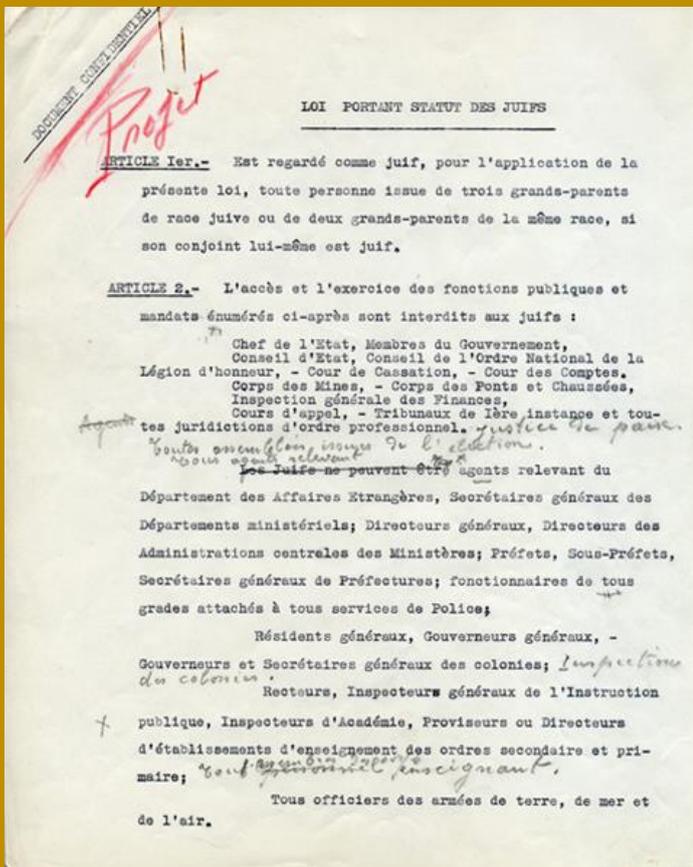
maréchal Pétain à l'entrée de la salle. La maitresse nous a expliqué pourquoi le travail, la famille et la patrie (ce qui était écrit sur l'affiche) étaient primordiaux.

En plus, on avait été évacués de notre maison pour des raisons de sécurité, et à notre retour je me souviens que maman était en colère car des gens nous avaient volé la moitié du peu que nous avions à la maison. Lorsque Papa reviendra il ne sera encore plus fâché que maman, d'ailleurs il me manque énormément. Ça fait longtemps que je ne l'ai pas vu mais je m'oublierai jamais son visage et sa tendresse. J'ai hâte de son retour.

Lundi 21 octobre 1940

Cher journal,

Aujourd'hui, je suis allée faire les courses avec Maman au Comptoir français, près de l'école. Elle s'est étonnée de voir de plus en plus de produits disparaître. Je viens de rentrer des courses et ma mère range la nourriture et prépare le repas du soir. Ensuite, elle me demande de faire mes devoirs. Mon père vient d'arriver, il est fatigué de sa journée. Je me sens toujours aussi soulagée de le voir revenir tous les jours de son travail, j'ai toujours peur qu'il soit rappelé... Mais le principal, c'est qu'il n'ait pas été envoyé en Allemagne mais il a, quand même, passé quelques jours en prison. Ma Maman commence à lui parler, ça dure longtemps. Il n'y a plus de bruit, mon Papa baisse la voix comme si je ne devais pas entendre la conversation. Mon Papa parle d'une nouvelle loi à propos du « statut des Juifs ». Mais je ne sais pas ce que ça veut dire... Je ne suis même pas sûre de comment l'écrire : « Statu » ? Ou bien encore statut ? Ou bien « Statue » ? Comme dans les livres d'histoire ? Mais on dit une statue non ? Pourtant Papa et Maman ont dit un Statut ... Enfin bref, je n'ai pas écouté plus longtemps, je dois continuer mes devoirs sinon Maman va me crier ...



Projet du statut des Juifs d'octobre 1940, annoté de la main du Maréchal Pétain (archives Mémorial de la Shoah)

Le 18 octobre 1940, le statut des juifs est promulgué. Les juifs sont exclus des directions des entreprises.

Le statut des juifs du mois d'octobre est remplacé par une nouvelle loi en juin 1941 dans laquelle la discrimination envers les juifs est renforcée. Sont désormais considérées comme juives les personnes ayant 2 grands parents juifs.

M.Schwartzmann, artisan, est directement touché par ce statut qui lui interdit d'être patron.

Peut-être que Monsieur Schwartzmann a pu croire que le fait d'être un ancien combattant médaillé de la Première Guerre Mondiale pouvait le protéger de la mise en place de ces lois. Il n'en a rien été !

Lundi 28 Octobre 1940

J'ai enfin pu chercher dans le dictionnaire comment écrire le mot « statut » et surtout savoir ce que ça voulait dire. C'est l'ensemble des choses qui définissent la condition d'une personne face à la loi. J'ai poursuivi mes recherches et j'ai regardé les autres orthographes du mot.

Aujourd'hui, je suis sortie pour aller à la boulangerie Maillard. Sur le chemin du retour, j'ai croisé une vieille dame qui marchait lentement, le sourire aux lèvres. Instinctivement ma curiosité m'a poussée à lui demander ce qu'est « le statut des Juifs ». Elle m'a répondu rapidement, toujours avec le même sourire aux lèvres et je suis directement rentrée à la maison. Elle m'a dit que c'était ce qui définissait les nouveaux droits des Juifs. Quand je suis entrée, Papa et Maman discutaient toujours des nouvelles lois. Je comprenais que cela prenait de plus en plus d'importance, puis je me suis souvenue que Robert et sa famille étaient juifs. Je ne connaissais pas tous les points de la loi mais il me semble que les juifs risquaient de perdre leur emploi. C'est l'aryanisation je crois. J'espère que ça allait aller pour eux.

Jeudi, j'irai à la ferme Boucton pour aller chercher du lait et même peut-être que je pourrai avoir deux brocs de lait.

Tickets de rationnement



Les denrées alimentaires commencent à se raréfier compte tenu du prélèvement effectué par le gouvernement allemand. Les populations doivent se rationner. Des tickets de rationnement sont édités. Les familles juives pouvaient être discriminées par le commerçant. Elles ne pouvaient passer qu'après les autres.



Photo prise vers 1941 d'une sortie patronage catholique à Tinquex. Les familles juives ne pouvaient pas participer à ces activités.



Les écoles étaient réquisitionnées pour ramasser les doryphores qui ravaageaient les champs de pomme de terre. Robert, Simone et Antoinette ont participé avec leur classe à ce travail répugnant. En échange, ils recevaient des biscuits à la caséine.



Avril 1941

Cher journal

Aujourd'hui à l'école nous avons eu un cours de sciences naturelles, je suis allée à la chasse aux doryphores, ce sont des insectes gluants et gras qui mangent les récoltes de pommes de terre. J'ai dû les ramasser et les brûler car il n'existe pas de produit pour les éliminer. Cela me dégoûte de les ramasser mais je préfère les brûler car je trouve amusant de les entendre crépiter et gigoter dans tous les sens. Nous sommes obligés de le faire si nous voulons manger. Simone et moi, nous nous amusons à en ramasser le plus possible pour savoir laquelle d'entre nous a gagné. Aujourd'hui c'est moi qui ai gagné, j'ai donc eu plus de cartes de rationnement qu'elle.

La sonnerie nous a annoncé la fin du cours, il est l'heure de chanter pour notre chef d'Etat. Je suis fatiguée à cause de la chasse aux doryphores mais je le fais quand même en l'honneur de notre Maréchal Pétain. Demain c'est la journée patronage, je suis très contente car l'Eglise a décidé d'organiser une journée à la Vesle, mais un peu déçue car malheureusement ma copine Simone n'est toujours pas sur la liste. Je ne comprends pas, elle et quelques autres élèves ne font jamais partie de ces activités.



La Révolution Nationale se met en place avec le régime de Vichy. Dans les écoles, chanter « Maréchal nous voilà » était une obligation. C'est un chant nationaliste qui appelle les enfants à se réunir derrière le Maréchal et le drapeau national symbole d'unité entre les Français. Pétain compte sur les écoliers français, de futurs patriotes, confiants dans l'avenir (sources TDC de l'instruction à la propagande – 2014)

Le texte de la loi sur le recensement des Juifs

Vichy, 14 juin. — Article premier. — Toutes personnes qui sont juives en regard de la loi du 2 juin 1941, portant statut des Juifs, doivent dans le délai d'un mois, à compter de la publication de la présente loi, remettre au préfet du département ou au sous-préfet de l'arrondissement dans lequel ils ont leur domicile ou leur résidence, une déclaration écrite indiquant qu'elles sont juives en regard de la loi, et mentionner leur état civil, leur situation de famille, leur profession et l'état de leurs biens. La déclaration est faite par le mari pour la femme, et par le représentant légal pour les mineurs ou interdits.

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de l'article premier est punie d'un emprisonnement de un mois à un an et d'une amende de 100 à 1.000 francs, ou à l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice du droit pour le préfet de prononcer l'internement dans un camp spécial même si l'intéressé est Français.

Art. 3. — Des dispositions particulières fixeront les conditions dans lesquelles la présente loi sera appliquée en Algérie, dans les colonies, dans les pays de protectorat, en Syrie et au Liban.

L'œuvre du 15 juin 1941

Nom : **SCHWARTZMANN** Prénoms : **Michel**
 né le : **29. 2. 1893** à : **Ouzon (Reims)**
 fil. de : **Isaac** né le : **??**
 et de : **Berschkovna Taura** née le : **??**
 Profession : **menuisier** Nationalité : **Français**
 Mode d'acquisition de cette nationalité : **filiation, mariage, naturalisation (1) (rayer les mentions inutiles)**
 adresse : Localité : **Tingreux** *habitant français par décret du 14 mai 1918 sous le n° 3559679.*
 Rue et n° : **au Guleberg s.n.**
 situation de famille : **célibataire, marié, veuf, divorcé (rayer les mentions inutiles).**
 Renseignements sur le conjoint :
 Le conjoint est-il Juif au sens de la Loi du 2 Juin 1941 ?

Nom : **MOSKOVITZ** Prénoms : **Henriette**
 né le : **24 novembre 1898** à : **Reims**
 (préciser le Pays)
 fil. de : **feu Isidore** né le : **??**
 et de : **feu Féléx Frédéricien** née le : **??**
 Profession : **sans** Nationalité : **Français**
 Mode d'acquisition de cette nationalité : **filiation, mariage, naturalisation (1) (rayer les mentions inutiles).**
 adresse : Localité : **Tingreux**
 Rue et n° : **au Guleberg s.n.**

Enfants au-dessous de 16 ans

Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité (2)	Observations (3)
Robert	28 février 1919	Tingreux	Français	Juif
Henriette	18 avril 1921	id.	id.	id.
Jeanne	18 juin 1922	id.	id.	id.
Isaac	29 novembre 1923	id.	id.	id.
Marcel	5 septembre 1925	id.	id.	id.
Marcelle	5 mars 1928	id.	id.	id.
Madeline	16 mai 1929	id.	id.	id.
Lucette	19 août 1931	id.	id.	id.
Marie-Françoise	21 février 1934	id.	id.	id.

(1) Préciser le numéro et la date du décret de naturalisation
 (2) Fournir s'il y a lieu toutes précisions utiles
 (3) Indiquer si les enfants sont Juifs ou non au sens de la Loi du 2 Juin 1941.

Feuillet de recensement de Monsieur Schwartzmann On peut y voir notamment les références de la naturalisation française de M. Schwartzmann en 1918 (archives départementales de la Marne)

Liste des Israélites résidant dans l'arrondissement de REIMS qui, au 31 Juillet 1941, ont satisfait aux obligations de la Loi du 2 Juin 1941

NOM	Prénoms	Nationalité	Adresse	Profession
LEVY	René	Française	109 Rue de Vesle	Mod de Bestiaux
MAQUERLOT née LEVY	Madeline	d*	Fismes	S.P.
KALN	Henri	d*	Magenta	S.N.C.F.
SCHWOLE	Emmanuel	d*	30 R. Marlot	S.P.
LEHMAN	Rachel	Polonaise	409 A. de Laon	Commerçant -vêtements
TAJDGEFTER	Chaïn	d*	24 Rue Gambetta	tailleur artisan
TAJDGEFTER, née GEBLER	Léja CHAYA	d*	d*	S.P.
ABRAMOWICZ née GEBLER	Chaya	d*	72 R. Fléchanbault	
LASMAN	Rajzla	d*	27 Rue de Vesle	
LIPSCHUTZ		ex-autrichienne	2 Rue Thiers	
WIENER	Laé	Polonaise	21 Rue Linguet	
WIENER	Rijia	d*	90 Rue de Cernay	
MULLER née KAHAN	Anna	Belge	42 Bis R. Antoine Goussiez	
MULLER	Denise	née à Bruxelles le 8-7-1939. (arrivés à Reims, le 8-10-1941 venant de Auch (garé)		
SCHWARTZMANN	Suzanne	Française	Tingreux	
SCHWARTZMANN	Michel	d*	d*	
SCHWARTZMANN	(Madame)	d*	d*	
HEN	Jacob	Syrienne	Dizy	
STERDAM, née GYFF	Hélène	Française	22 Rue Condorcet	commerçante
LAIRE, née HART	Joséphine	d*	12 Rue de Talleyrand	
NORO, née LEVY	Rugénie	d*	23 Rue de la Maladrerie.	

État récapitulatif des juifs de Reims dans lequel apparaît la famille Schwartzmann. (Archives départementales de la Marne)

Le ... avril 1942

Aujourd'hui, il fait bon et il y a du soleil alors qu'en hiver il neigeait presque tous les jours. Quand je suis sortie de la maison avec maman, j'ai vu des drôles de messieurs toquer chez les voisins. Et même que c'est madame Schwartzmann qui a ouvert la porte avec Ginette dans les bras.

Les messieurs ont dû parler à la maman d'Antoinette et de Simone car elle avait fait une drôle de tête. Après être revenue du ravitaillement avec maman, elle m'a autorisé à aller jouer avec Simone et ses frères et sœurs. Simone m'a proposé de venir jouer avec elle dans leur jardin. Nous avons joué à la corde à sauter. Puis elle m'a proposé de venir à l'intérieur pour goûter et sur la table il y avait des enveloppes marron bizarres avec des papiers où il y a tous les prénoms de sa famille. Je me suis dit que c'était peut-être une lettre de quelqu'un de leur famille. Ensuite Antoinette m'a raccompagné chez moi et une fois rentrée je passais à table avec maman et papa qui était revenu du travail. Après avoir mangé je suis montée dans ma chambre mais je n'avais pas complètement fermé la porte, j'entendis maman et papa discutaient des Schwartzmann et du recensement des gens pour savoir des juifs mais je ne sais pas du tout ce que s'est. Je me suis dit que ce n'était pas important et donc je décidais de dormir.

Division du Cabinet

Préfecture de la MARNE

3^e Bureau

CHALONS, le 11 Août 1942

LE PREFET DE LA MARNE

A Monsieur le sous-préfet de VEIMS

Pour faire suite à votre transmission du 8 Août 1942 de la liste des Juifs en résidence dans l'arrondissement de VEIMS, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire remplir des notices de renseignements sur les nommés :

- PELTIER née KULMANN Mathilde.
- SCHWARTZMANN Michel
- SCHWARTZMANN Suzanne
- SCHWARTZMANN Léa
- SCHWARTZMANN Simone.

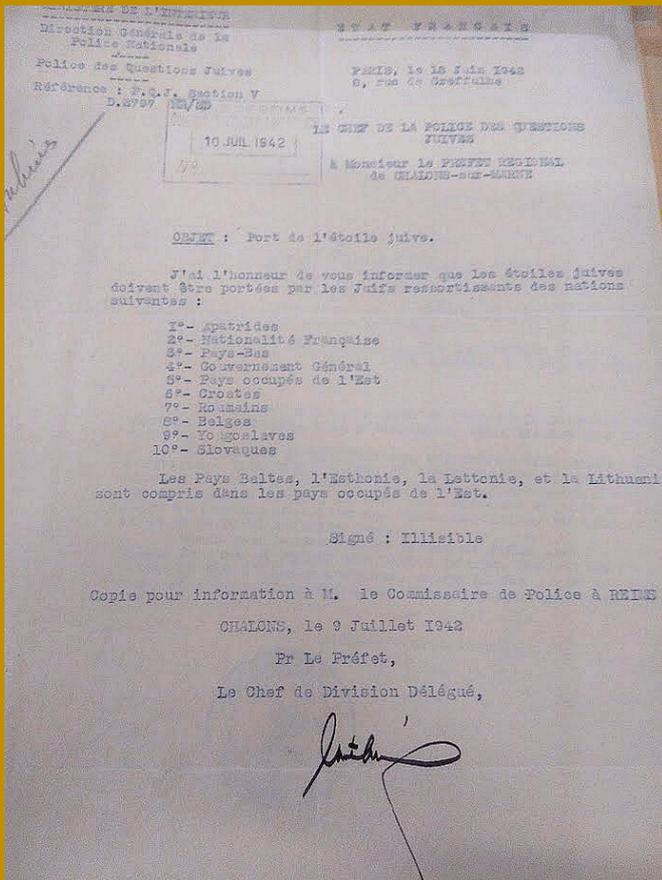
Il y aura lieu de faire préciser par les intéressés si la déclaration prescrite par la loi du 2 Juin 1941 a été souscrite. Indiquer le cas échéant le lieu et la date de souscription de la déclaration et s'il y a lieu la consistance des biens.

Pr. le Préfet
Le Chef de Division délégué

G. ANDRE

Avec ce document ci-contre, on voit que la famille Schwartzmann fait l'objet d'un contrôle administratif important. Des mises à jour des documents de renseignements sont demandées notamment avec les enfants plus grands (en l'occurrence Suzanne, Léa et Simone).

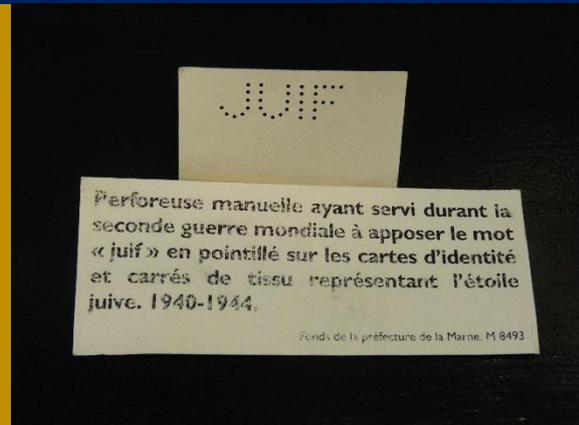
(Archives départementales)



Note du préfet de la Marne pour l'obligation du port de l'étoile juive du 09 juillet 1942.
(Archives départementales de la Marne)



Etoile juive (archives de la Marne)



Perforeuse pour les cartes d'identité. Pour empêcher l'effacement du tampon juif sur la carte d'identité. (archives départementales de la Marne)

Cher Journal

Aujourd'hui maman m'a envoyée à l'épicerie pour acheter du sucre et de la farine, j'ai essayé de me dépêcher car la dernière fois il ne restait plus rien. En me rendant sur le chemin j'y ai croisé mon amie Simone, qui est aussi ma voisine. Elle aussi se rendait à l'épicerie. C'est étrange, Simone porte toujours une étoile jaune sur son vêtement, lorsque je demande à maman si je pourrais en avoir une elle refuse catégoriquement, en me grondant. Nous sommes arrivées et nous avons fait la queue tout en bavardant et notre tour est arrivé. J'ai donc donné ma carte de ravitaillement et fus servie. Simone a fait de même mais le vendeur a refusé de la servir alors qu'il en restait encore.

Après avoir mangé j'ai demandé à maman si je pouvais aller jouer au jardin public avec Simone, elle accepta sans problème.

Nous nous y sommes rendues et à l'entrée du parc un monsieur en uniforme ne l'a pas laissé entrer. Nous avons donc été obligées de jouer devant chez nous.

A cet instant où j'écris, je me pose de nombreuses questions sur cette journée passée avec Simone. Pourquoi lorsque je parle de l'étoile jaune que porte Simone maman me gronde fortement alors que toute la famille de Simone la porte ? Pourquoi le vendeur a-t-il refusé de la fournir ? Et pourquoi le monsieur en uniforme a refusé l'entrée du parc à Antoinette ? Pourquoi toutes ces interdictions à Simone mais pas à moi, je m'endors la tête pleine de questions, en espérant avoir des réponses.

1942

II JUIN 1942

Le Commissaire Principal
Commissaire Central de Police
à Monsieur le SOUS-PREFET,

En réponse à votre note en date du 2 Juin concernant l'application de l'Ordonnance Allemande relative aux Juifs;

J'ai l'honneur de vous informer que les insignes ont été remis en temps utiles, c'est à dire, avant le 7 Juin aux israelites habitant REIMS.

618 insignes ont été remis à 206 personnes.

Lors de ce contrôle; le service a constaté qu'un certain nombre d'israelites avaient quitté REIMS depuis quelque temps pour se rendre probablement en zone libre.

D'autre part, un grand nombre d'entre eux qui étaient totalement dépourvus de points de textile n'ont pu nous remettre le point réglementaire en échange des insignes.

J'ai profité de la remise de ces insignes pour refaire l'Etat nominatif des israelites domiciliés à REIMS.

Ci-joint, en retour, les insignes non employées et les points de textile donnés.

Le Commissaire Principal DUMORTIER
f.fonctions de Commissaire Central

Le 29 mai 1942, le port de l'étoile jaune est obligatoire en zone Nord.

Comme on le voit ci-contre, ce sont les autorités françaises qui sont chargées de la mise en œuvre de cette loi.

(Archives départementales de la Marne).

**Lettre adressée par le préfet de la Marne
au Commandant de gendarmerie à Châlons - sur -
Marne,
le 17 juillet 1942.**

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, en double exemplaire, le relevé par arrondissement, de Juifs apatrides et étrangers, de 16 à 45 ans, qui doivent être, suivant les ordres des Autorités d'occupation, concentrés à Châlons, au Frontstalag.

Cette opération devra être effectuée avec célérité et simultanément dans l'ensemble du département.

Du moment de la notification de la décision des autorités allemandes aux intéressés, ils ne devront plus être perdus de vue.

Il leur sera laissé le temps nécessaire pour préparer leur départ, mais les gendarmes devront les surveiller constamment jusqu'à leur arrivée au Frontstalag.

La concentration devra être terminée pour le mardi 21 juillet, à midi au plus tard.

Cette date devra être strictement respectée.

Chaque Juif ne pourra disposer que d'un bagage (valise ou sac tyrolien) contenant les objets suivants :

- 1 paire de gros souliers de travail ;
- 2 paires de chaussettes ou de bas ;
- 2 chemises - 2 caleçons ou 2 culottes ;
- 1 costume de travail ;
- 1 pull-over ;
- 2 couvertures de laine ;
- 2 garnitures de lit (enveloppe et drap) ;
- 1 gamelle ;
- 1 gobelet ;
- 1 cuillère ainsi que les objets de toilette indispensables.

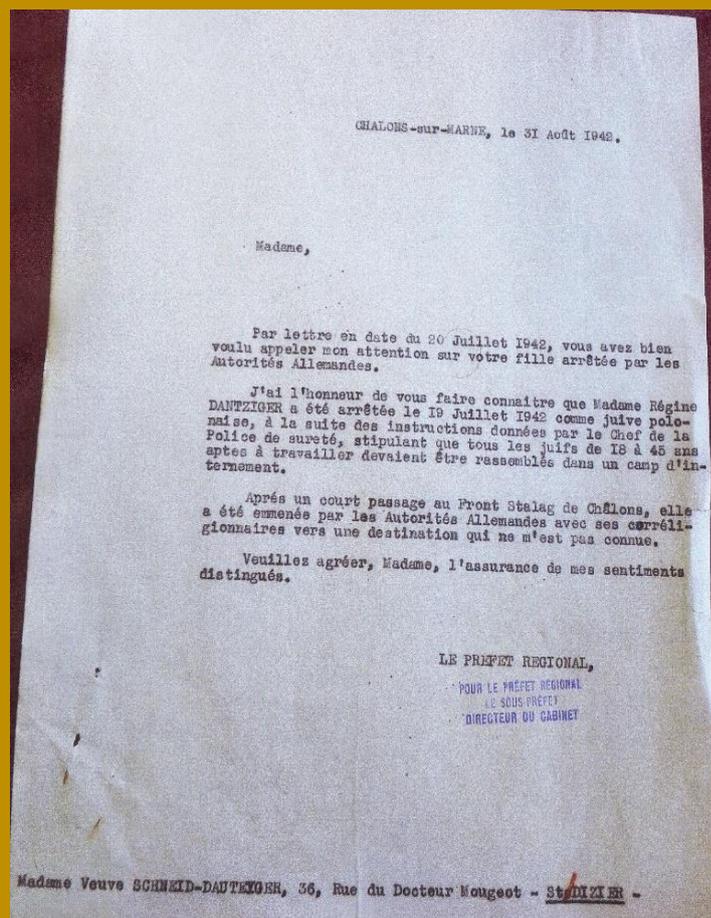
Les dispositions seront prises d'accord avec les Maires pour que les scellés soient apposés sur les appartements laissés libres à la suite du départ de leurs occupants juifs, et la liste m'en sera adressée afin de me permettre de la transmettre aux autorités allemandes.

Les enfants seront momentanément confiés aux œuvres locales de bienfaisance en accord avec les maires qui se chargeront d'assurer leur hébergement en attendant qu'ils soient remis aux œuvres d'assistance qui en auront la charge.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le tact et l'humanité dont devront faire preuve les militaires de la gendarmerie dans l'exécution de ces mesures.

En ce qui concerne les villes, vous vous mettrez en relations avec les commissaires de police pour l'exécution de concert de ces instructions.

Le Préfet de la Marne
Archives départementales de la Marne- M 11316 et
3099



Trois jours après la grande rafle du Vel d'Hiv à Paris, 43 juifs sont arrêtés dans la région Champagne Ardenne et déportés vers Auschwitz le 27 juillet. Ce sont les gendarmes français qui procèdent à l'arrestation comme le confirme le document ci-contre. Une autre rafle aura lieu le 09 octobre 1942, 52 juifs de la région sont arrêtés. (Sources : site de JP Husson)

28 juillet 1942,

Cher journal,

Avant-hier, mon ami Robert m'a raconté qu'il y avait une rumeur qui circulait à Reims. Il paraît qu'on emmène beaucoup d'hommes de femmes et d'enfants qui sont juifs, mais on ne sait pas où. Robert dit qu'il s'agit d'une rafle, lui et moi nous ne savons pas vraiment ce que c'est.

Ce qu'il a entendu, ça avait l'air sérieux. Aujourd'hui, des familles juives de ma ville se sont fait arrêter, et les policiers ont exigé qu'ils doivent tous prendre quelques vivres pour trois jours de voyage.

Est-ce que cette famille proche de chez moi peut-elle être également inquiétée? Pour moi je pense qu'il y a un lien avec toutes ces arrestations. Où vont-ils? Que va-t-il leur arriver?

Division du Cabinet

n° Bureau

Préfecture de la Marne

CHALONS, le 24 Septembre 1943

LE PRÉFET DE LA MARNE
à Monsieur le Sous-Prefet de REIMS

Comme suite à votre lettre du 21 courant, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, six insignes "Juis" dont trois pour Mme PELTIER Kulman et trois pour le jeune SCHWARTZMANN Marcel.

Je vous serais obligé de me préciser par quelle autorité la famille SCHWARTZMANN de TINQUEUX a été mise en possession de l'étoile juive.

Inclus accusé de réception à me retourner signé

Pr. le Préfet
Le Chef de Division délégué

G. ANDRE

Le 16 mars 1943, le secrétaire de section du Parti Populaire Français (le parti fasciste français) écrit au sous-préfet de Reims pour dénoncer la famille Schwartzmann pour non port de l'étoile jaune. Une enquête est alors ouverte. Le policier qui est chargé de la mener rapporte qu'au contraire la famille respecte scrupuleusement la loi. Seul le jeune Marcel qui n'avait pas 6 ans ne portait pas l'étoile.

Néanmoins, la famille fait l'objet désormais d'une attention particulière. En septembre des étoiles jaunes sont envoyées pour le jeune Marcel comme en témoigne le document ci-contre. (Archives de la Marne) Les enfants Schwartzmann ont porté l'étoile à l'école. D'après le témoignage de Madame Loiseau, ils n'ont jamais fait l'objet à l'école d'une discrimination particulière. Les institutrices et le directeur de l'école du Pont de la Muire à Tinquieux ont, d'après ses souvenirs, toujours été bienveillants vis-à-vis d'eux.

Mars 1943

Cher journal :

Ce matin, alors que je jouais à l'école, j'ai entendu une camarade dire qu'on avait dénoncé la famille Schwartzman pour non port de l'étoile juive. L'étoile juive est une étoile que les juifs doivent porter. Seulement, tous les Schwartzman la portaient sauf le petit Marcel. Alors quelques jours après j'ai vu Robert marcher dans la rue avec une étoile à sa veste. Un matin, je sortis devant la porte de ma maison pour jouer, et Robert me rejoignit, je ne le sentis pas comme d'habitude. Nous discutâmes du cas de son petit frère, Marcel.

Je m'interrogeais beaucoup sur le fait qu'il était le seul de la famille Schwartzman à ne pas porter l'étoile jaune. Je lui demandais alors des explications. Il commença à me parler d'une histoire d'enquête de police.

Je ne le comprenais pas. Il continua à me dire que lui et sa famille étaient surveillés et que quelqu'un les avait dénoncés. Il me dit alors qu'on l'avait forcé à mettre cette étoile. Je le saluai et je rentrai chez moi.



« J'appartiens à la famille la plus nombreuse déportée de France : 13 enfants âgés de 22 ans à quelques mois.

Nous voilà sur cette photo, il ne manque que mon frère aîné.

Elle a sans doute été prise à l'occasion de la remise de la médaille de la famille nombreuse de Tinquieux, près de Reims, une création du Maréchal... »

Léa Rohatyn-Schwartzmann

Cette photo a été prise sans doute à la fin du mois d'Août. La petite Marie-France née en février 1943 se tient sur les genoux de sa mère.

Cette photo a été prise devant leur domicile au 7 rue Gutenberg. On peut noter l'absence de l'étoile jaune sur les vêtements., comme si on avait voulu utiliser à des fins de propagande l'image d'une grande famille française

Le ... Août 1943 :

Mon petit journal, aujourd'hui, en rentrant avec maman, j'ai rencontré Robert qui jouait avec Antoinette dans la rue. Je suis allée leur dire bonjour et Robert m'a demandé si ma famille aussi avait été prise en photo. Je lui ai répondu que non et lui ai demandé pourquoi ils avaient été pris en photo. Il m'a expliqué que il n'avait pas vraiment compris. Il savait juste que ça avait un rapport avec la famille et qu'on leur avait fait enlever leur étoile puis leur avait fait remettre directement après la photo. Je lui ai demandé pourquoi ils avaient dû les enlever, il m'a répondu qu'il ne savait pas pourquoi non plus mais qu'ils devaient être de vraies girouettes pour leur faire mettre puis enlever et remettre sans arrêt. J'ai eu à peine quelques minutes pour parler avec eux que maman m'a demandé de rentrer rapidement. Ça faisait beaucoup

de questions en si peu de temps. En ce moment, elle me laisse de moins en moins m'amuser avec les voisins. Je me demande bien pourquoi. J'ai fait une bêtise? Il s'est passé quelque chose avec eux? Peut-être qu'elle s'est disputée avec les parents de Robert? Je lui demanderais bien mais j'ai peur qu'elle me crie. Après mangé, je suis allée me coucher sans poser plus de questions.

Les dangers de la propagande

À l'époque, je n'avais pas compris pourquoi la famille Schwartzmann posait pour faire une photo avec la famille au complet et sans l'étoile jaune. Ce n'est que plus tard et avec la connaissance des événements que j'ai compris que les Schwartzmann ont été utilisés pour représenter la famille nombreuse de l'époque chez les nazis. C'était pour faire de la propagande. La propagande qu'elle soit nazie ou française ou de je ne sais quelle autre origine a pour but d'influencer et de faire connaître à tous une idée et de nous en persuader jusqu'à nous l'imposer, jusqu'à ce qu'on l'admette. La propagande nous empêche de penser par nous-même, de réfléchir et d'être libres d'avoir notre propre opinion. Nous ne sommes pas à l'abri qu'un jour il y ait un nouveau cas, avec un nouveau parti, et peut-être que le nazisme reviendra sous une autre forme et que nous ne serons plus libres de nos actes et de nos réflexions. Il nous faut donc toujours nous méfier de toutes les formes de propagande et avoir un œil critique pour essayer de les distinguer.

LE PREFET DELEGUE
 du MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'INTERIEUR
 à Messieurs les Préfets de la
 Zone Occupée.

Objet : Application de la 9^e Ordonnance allemande du 8 juillet 1942 interdisant aux Juifs de fréquenter divers établissements ouverts au public.

En application de la 9^e Ordonnance allemande du 8 juillet 1942 concernant les mesures contre les Juifs, le NSDHRER SS - und Polizeiführer dans le ressort du Militärbefehlshaber in Frankreich avait pris le 13 juillet 1942 l'arrêté suivant :

"En vertu du par. 1 de la 9^e Ordonnance concernant les mesures contre les Juifs du 8.7.1942, il est interdit aux juifs, avec effet immédiat, de fréquenter ou d'utiliser les manifestations ou installations publiques qui suivent :

- "1°- les auberges de toute catégorie
- "2°- les cafés
- "3°- les théâtres
- "4°- les cinémas
- "5°- les concerts
- "6°- les variétés (attractions) et autres lieux de plaisir
- "7°- les postes publics de téléphone
- "8°- les parcs et foires
- "9°- les piscines, bains de rivières, bains de mer et bains de famille
- "10- les musées
- "11- les bibliothèques
- "12- les expositions publiques
- "13- les châteaux et manoirs ainsi que d'autres constructions et monuments historiques

Le 1.11.42, le 27 Mars a publié une loi de loi portant sur les changements de genre.

14°- les concours sportifs (comme spectateurs et comme participants)

15°- les champs de courses et les bureaux de pari de tout genre

16°- les places réservées au campement

17°- les jardins publics."

Je vous avise que les autorités allemandes signalent expressément que l'Ordonnance et l'arrêté du NSDHRER SS - und Polizeiführer s'appliquent à tous les Juifs sans distinction de leur nationalité, c'est-à-dire également aux Juifs provisoirement dispensés de porter l'étoile juive.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et p.o. le Préfet Délégué dans les Territoires Occupés du Nord et du Nord-Est
 J. J. INGRAM.

Copie transmise pour information à :
 M. l'Intendant de Police à Châlons
 et à MM. les Sous-Préfets de Reims, Epernay, Vitry-le-François, Ste Ménéould

Copie à toutes fins utiles à :
 M. le Commandant de Gendarmerie à Châlons
 MM. les Commissaires de Police à Châlons, Reims, Epernay, Vitry-le-François, Ay, Sézanne.

CHALONS, le 20 Novembre 1942
 Le Préfet,
 Le Chef de Division Délégué

Ces documents témoignent des interdits des juifs et de la surveillance dont ils faisaient l'objet par l'administration française.

(Sources de archives de la Marne)

Police Allemande d'Etat
 de la Ville de CHALONS

NOTA DE SERVICE

Commissariat Central
 REIMS

pour M.M. les Commissaires de Police chargés d'arrondissement.

URGENT

BRIEF A- Surveillance des Juifs.-

Je vous ai transmis à la date du 12 avril 1942, une note de service concernant la surveillance des Israélites français et étrangers résidant actuellement à REIMS. Cette note de service était accompagnée d'une liste des Juifs en résidence dans la Ville.

Je vous prie de bien vouloir faire effectuer, dans la matinée du 7 Octobre 1942, un contrôle rigoureux de tous les Juifs, de nationalité française ou de nationalité étrangère, résidant actuellement à REIMS, dans votre arrondissement. Vous prendrez pour base de ce travail la liste que je vous ai communiquée le 12 avril dernier. Il est bien entendu que si des additions étaient nécessaires vous les feriez figurer sur l'état que vous me transmettez pour le 7 octobre, avant 14 heures.

Je vous rappelle la note de la Police Allemande, dont je vous ai transmis copie datée du 4 avril 1942, nous prescrivant de veiller à la stricte application des ordonnances allemandes sur les mesures contre les Juifs. Je vous rappelle la 8^e Ordonnance du 7 février 1942 relative à l'interdiction des heures de sortie et de changements de résidence, la 9^e Ordonnance du 24 mars 1942, relative à la définition de la personne juive au regard de la loi Allemande, la circulaire du 30 mai 1942 relative

au port de l'étoile.- la circulaire du 3 novembre 1942 au sujet de l'application de la 9^e Ordonnance interdisant aux Juifs l'accès de divers établissements ouverts au public.

Je vous rappelle que en ce qui concerne un Israélite change de domicile vous devez le signaler immédiatement. Au cas où le délégué local dont s'agit ne serait pas signalé votre responsabilité pourrait en être engagée.

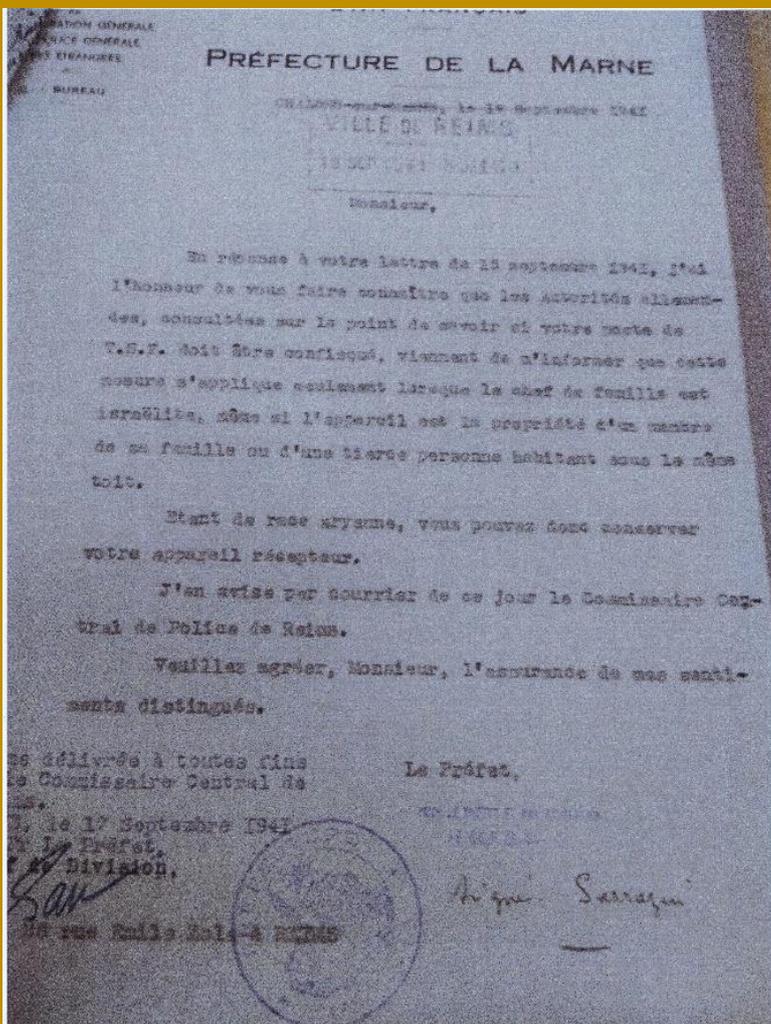
REIMS, le 4 OCTOBRE 1942
 Le Commissaire Central P. LINDY :-

21 septembre 1943

Aujourd'hui, alors que je me rendais à l'école, j'ai encore rencontré un groupe d'hommes, des policiers je crois. Ils formaient deux groupes, le premier était habillé en uniforme. Leur tenue était bleue très foncée presque noire, sans un pli. L'autre groupe était habillé en tenue de tous les jours. C'est la cinquième fois ce mois que je les aperçois près des cafés, des boulangeries... J'ai l'impression qu'ils cherchent de plus en plus les juifs qui ne portent pas l'étoile jaune. J'ai entendu parler d'une dame qui s'était fait arrêter parce qu'elle ne portait pas l'étoile. J'espère que Robert n'aura pas de problèmes avec ça...

22 septembre 1943

J'ai réfléchi cette nuit, je me suis demandée si les Schervartzmann avaient eu un problème avec la police comme les contrôles devenaient de plus en plus fréquents, mais je me m'inquiète pas trop, étant donné que toute la famille porte l'étoile comme le réclame la loi. Il n'y a que le petit Marcel qui n'en n'avait pas car il n'était pas assez grand mais je crois l'avoir vu la dernière fois avec une étoile jaune... Je suis rassurée de savoir qu'ils portent tous l'insigne. Bref je te laisse, Maman m'appelle pour le repas.



Quand détenir un poste radio chez soi devenait une infraction. Ce document souligne l'extrême minceur des libertés individuelles accordées aux juifs et de l'étroite surveillance dont ils faisaient l'objet. (Sources – archives départementales)

Je n'oublierai jamais ce matin du 27 janvier 1944.

Il était tôt, une camionnette s'est garée dans la rue, treize gendarmes allemands en sont descendus, armés.

Ils sont arrivés comme des brutes dans la maison, ils ont fouillé partout.

Mon frère était dans la Résistance, je pense qu'ils cherchaient des listes de noms.

Et ils nous ont embarqués, les douze enfants, dont la plus jeune n'avait que quelques mois, et mes parents.

À la prison de Reims, d'abord, puis « pour Paris ».

Léa ROATIN-SCHWARTZMANN

ETAT DES JUIFS ARRETES LE 27 JANVIER 1944

Nom et Prénoms	Age	Adresse	Observations
<u>JUIFS FRANÇAIS</u>			
ADLER Isaac	68	23 Rue Lesage	
BELVA née LEVIN Marie	60	26 Rue Emile Zola	
BERGER Milda	14	11 Rue Duruy	
BRUNO née LEVY Eugénie	77	23 Rue de la Maladrerie	
BUCHLOZ Alexandre	12	Av. Jean Jaurès 14	
BUCHLOZ Emile	14	-	
BUCHLOZ née ALTER Hélène	39	-	
BUCHLOZ Nicole	10	†	
BUCHLOZ Paul	4	-	
BUZELANO Debora née CAVAILLON	64	27 Rue de l'Arquebuse	
CAHEN née NETTER Juliette	55	30, rue Pierrét	
CAHEN Fernand	59	-	
CAUCHY née SONDER Yvonne	56	37 rue Boulard	
CAVAILLON Pauline	60	27 Rue de l'Arquebuse	
CHAUMONT née ZONSEJAN Léonia	54	Rue Jeanne d'Arc 12	
CREANGE Maurice	64	17 Bld. Foch	
DE RIERRE née FURST Eva	30	42 Rue de Talleyrand	
FIDLER Adèle	27	19 Rue d'Alsace Lorraine	
FIDLER Albertine	18	-	
FIDLER née YABKOVITCH Rachel	62	-	
FRESCO Annette	16	25 Rue Chativésle	
FRESCO Lucette	14	-	
GRUBER Alexandre	31	Av. Georges Clémenceau 35	
HAAS Lucien	77	250 Rue de Vesle	
ISRAEL Camille	58	201 Rue de Vesle	
Vve ISRAEL née BARTROF Fanny	85	-	
JACQUILLARD née PEREIRE Fernande	56	12 Rue de Talleyrand	
KLODANSKI Simon	5	29 Rue de la Fosse Jean Pat	
KULMANN Frédéric	64	61 Rue Ernest Renan	
LEMPACHER Jeannike	20	6 Rue Chanzy	
LEMPACHER Joseph	57	-	
LEMPACHER Laura née GRUMBERG	48	-	
LEMPACHER Roland	18	-	
LEVY Yvonne	45'	8 Chaussée Bequaine	
MARK Gaston	66	48 Avenue de Lach	
MENDEL née KAHN Marcelle	37	6 Rue du Mont d'Arènes	

PELIER née KULMANN Mathilde	66 ans	Rue Merry 124
PIERRE née KLEIN Adrienne	49	11 Rue Clovis
SCHWARTZMANN Michel	51	TINQUEUX
" née MOSKOWITZ		"
" Arlette	45	"
" Suzanne	22	"
" Léa	19	"
" Simone	16	"
" Robert	15	"
" Antoinette	13	"
" Jeanne	11	"
" Pierre	10	"
" Marcel	7	"
" Maurice	5	"
" Madeleine	4	"
" Ginette	2 1/2	"
" Marie	1	"
SEGAL Jeniel	57	9 Rue de Charleville
SEGAL née KISAN Sidia	55	-
SIMON née WEIL Albertine	65	19 Rue Thiers
WEIL Hnerlette	56	10 Rue Talleyrand
WORMS née MOYSE Hélène	41	2 Bis rue d'Anjou
<u>JUIFS ETRANGERS</u>		
BLUMENFELD David (Autrichien)	68	19 Rue Montoisson
FRESCO née DANON Doudou (Turque)	52	25 R. Chativésle
FRESCO Jacques (turque)	53	-
MENDEL née BERR Amance (Ang.)	61	55 Avenue de Lach
NEJCHANS Berthe, (polonaise)	14	17 Rue de Savoye

Jeudi 27 janvier 1944

Cher journal, aujourd'hui nous n'avons pas école, c'est également le jour où nous devons nous rendre chez la laitière.

Comme d'habitude je suis allée chercher la commande de ma mère.

Je suis rentrée directement chez moi. En regagnant ma chambre, je pensais enfin pouvoir être au calme quand soudain j'ai entendu du bruit dans la maison des voisins et me suis aperçue que c'était chez Robert.

Je me suis penchée à ma fenêtre et j'ai vu des Allemands armés au bas de leur maison et me suis demandée ce qu'il se passait.

Sans penser que cela pouvait être grave, je me suis donc remise à mes occupations.

Vendredi 28 janvier 1944

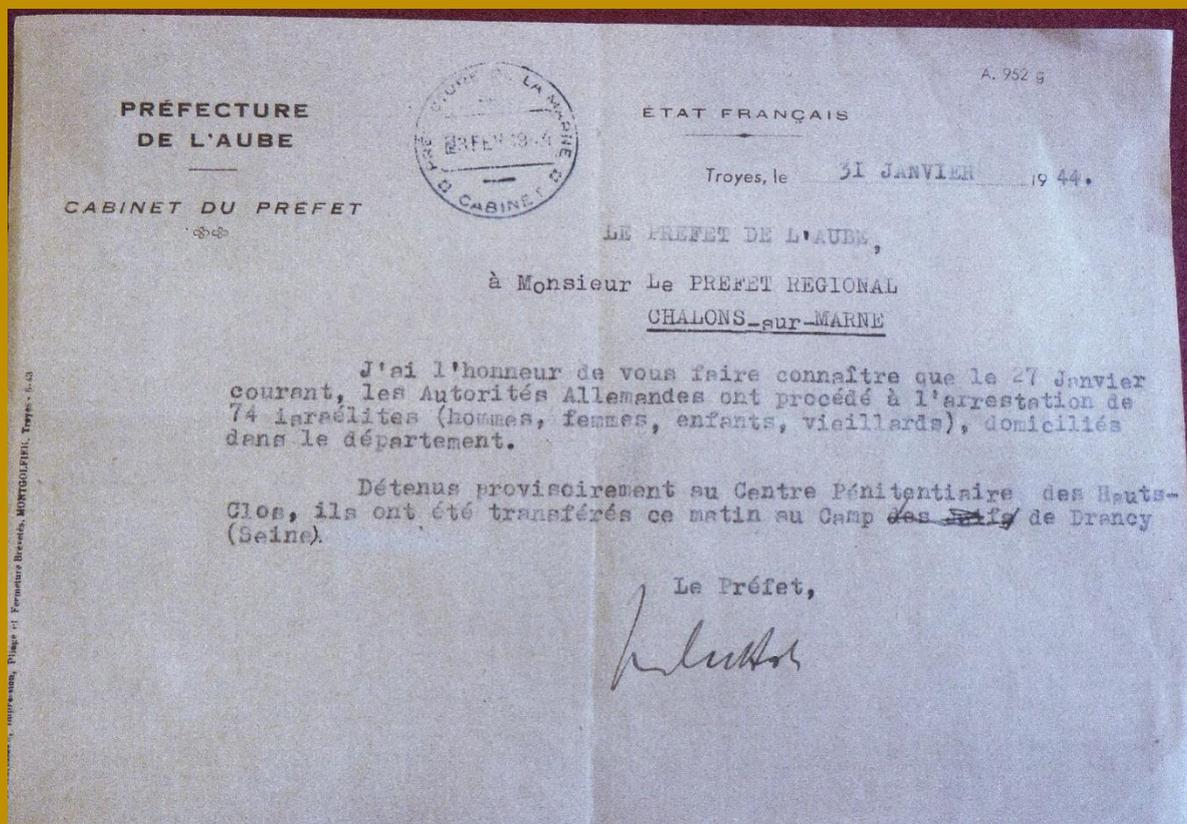
Cher journal,

Aujourd'hui j'ai repris les cours et quand le professeur a fait l'appel, toute la classe a remarqué l'absence de Simone et d'Antoinette. Du coup le soir pour aller donner les devoirs à mon ami, tout ce que j'ai trouvé c'est sa maison avec des scellés.

Depuis, j'ai l'impression que son absence n'est pas qu'un simple voyage

À l'époque, j'avais 14 ans.

J'avais déjà acquis un stade de logique, et des sentiments moraux et sociaux, c'est-à-dire que je me rendais compte de ce qu'il s'était passé grâce aux sentiments que j'ai développés au fil du temps. Je n'ai pas pour autant compris le but de l'arrestation, et ça a été une situation très difficile. En effet, quand on a mon âge, tout adolescent se trouve fortement influencé par ses amis, les livres, les médias... qui sont responsables du changement de notre vision des choses. Ceci dit, j'étais capable de développer une logique et un raisonnement et j'étais également devenue capable de formuler et vérifier certaines hypothèses comme la disparition soudaine de Robert. Je me posais alors beaucoup de questions.



Paris c'était Drancy, aux mains des Allemands.

Le premier jour, nous avons été séparés de mon père.

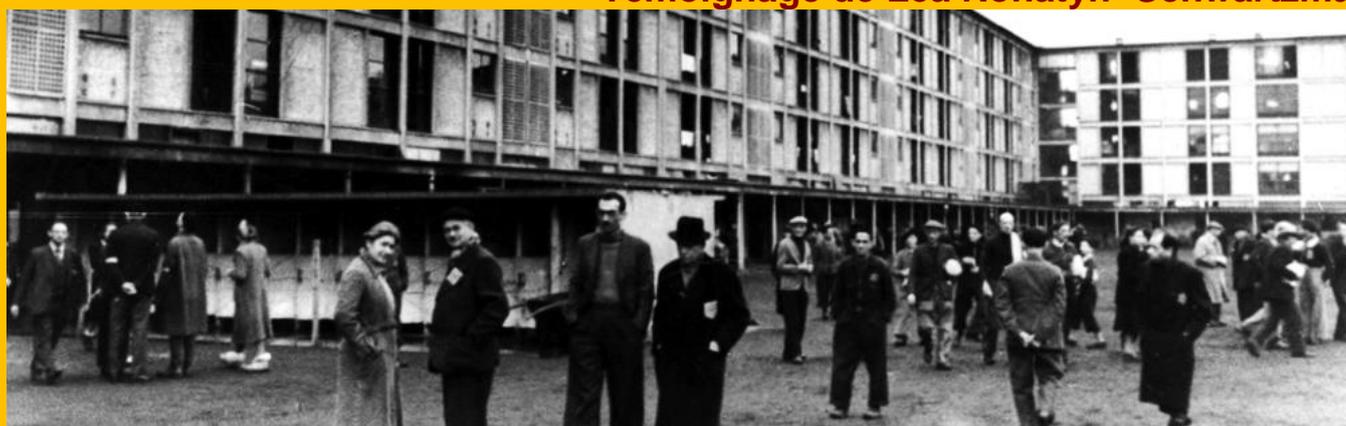
Nous y sommes restés cinq jours. Cinq jours abominables, l'antichambre des camps : les hurlements des Allemands et de leurs chiens qui nous terrorisaient, les appels deux fois par jour.

On nous a raccourci les cheveux.

Nous dormions sur de la paille, blottis les uns contre les autres.

Ils avaient droit de vie et de mort sur nous.

Témoignage de Léa Rohatyn -Schwartzmann

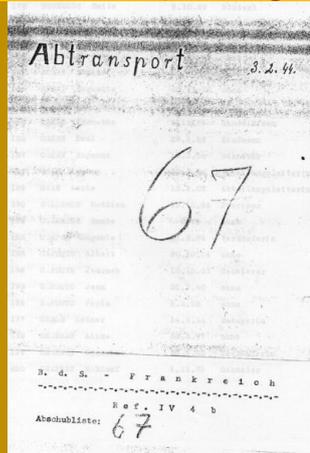


Drancy entre 1942 et 1944.

Sources : <https://lettresdedrancy.files.wordpress.com>

La cité de la Muette est un espace immobilier construit en 1937 qui ne rencontre pas le succès escompté. En juillet 1940, elle est réquisitionnée par la *Wehrmacht* qui en fait un camp de détention provisoire pour les prisonniers français, puis un camp d'internement pour les arrestations massives notamment en 1941. À partir de l'été 1942, le camp de Drancy devient la plaque tournante de la déportation des juifs de France vers les lieux d'extermination. 63000 juifs sont déportés principalement vers Birkenau Auschwitz. (sources Mémorial de la Shoah Drancy)

Notre convoi pour Birkenau portait le numéro 67 : 1 945 personnes (550 femmes, 662 hommes et le reste... des enfants).Témoignage de Léa Rohatyn -Schwartzmann



43I	SCHWARTZMANN	Michel	2I. 2.93	Schreiner	I2925
432	SCHWARTZMANN	Henriette	24.II.98	Ohne	I2926
433	SCHWARTZMANN	Suzanne	I5. 7.2I	Kontoristin	I2927
434	SCHWARTZMANN	Léa	20. 3.25	Kontoristin	I2928
435	SCHWARTZMANN	Simone	6. 6.27	Ohne	I2929
436	SCHWARTZMANN	Robert	26. 2.29	Ohne	I2930
437	SCHWARTZMANN	Antoinette	I8. 4.3I	Ohne	I293I
438	SCHWARTZMANN	Jeanne	I8. 6.32	Ohne	I2932
439	SCHWARTZMANN	Pierre	29.II.33	Ohne	I2933
440	SCHWARTZMANN	Marcel	5. 9.36	Ohne	I2934
44I	SCHWARTZMANN	Maurice	5. 3.38	Ohne	I2935
442	SCHWARTZMANN	Madeleine	I6. 5.39	Ohne	I2936
443	SCHWARTZMANN	Marié France GINETTE	I9. 8.4I	Ohne	I2937
444	SCHWARTZMANN	Marie France	22. 2.43	Ohne	I2938



La Judenrampe à Auschwitz où la famille Schwartzmann a débarqué. (Sources PM)

Beaucoup de vieillards, des malades arrachés des hôpitaux.

Le trajet dans les wagons à bestiaux a duré trois jours et trois nuits, sans boire ni manger.

On a compris quand ils ont fermé les portes. Entassés, sans possibilité de s'isoler pour faire ses besoins, ou allaiter comme c'était le cas de ma mère.

On a mis une couverture pour se séparer des hommes ; la tinette a été vidée deux fois en tout.

Personne ne disait rien.

Je ne peux pas dire ce que c'était avec des mots, en tout cas, je ne peux plus monter dans un train.

Lorsque les wagons se sont ouverts, les vivants ont émergé du train, hagards, perdus.

C'était terrifiant, comme sur une autre planète, l'enfer.

Les hurlements, les ordres en allemand, les chiens qui aboyaient.

C'était une fin d'après-midi. le train s'est arrêté et les portes se sont brutalement ouvertes. J'ai eu soudain la sensation d'arriver sur une autre planète, avec les cris, les hurlements, les aboiements des chiens – j'ai toujours eu peur des chiens – l'impressionnante stature des SS, les hommes en rayé qui ramassaient nos affaires et qui restaient obstinément silencieux. Je me revois encore aider ma mère, mes frères et mes sœurs à descendre du wagon.

Je revois mon père disparaître dans la cohue [...] Ce jour-là je l'ai perdu. Il a été englouti par la foule, sans même que je m'en rende compte. Je n'ai jamais su avec précision ce qui lui est arrivé. Je suppose qu'il n'est jamais entré au camp, qu'il a été envoyé tout de suite à la chambre à gaz [...]

Avant même que j'aie pu réaliser, nous avons été mis en rang et nous avons marché, machinalement, jusqu'au grand portail du camp.

Les SS ont alors effectué une première sélection. Moi, juste avant, je ne sais pourquoi, j'ai été séparée du reste de la famille. C'est alors que ma mère, qui se trouvait dans l'autre groupe, a fait signe à Suzanne, ma sœur aînée, de venir me rejoindre, afin que je ne reste pas seule. Maman a eu juste le temps de nous dire « À ce soir », et elle est partie avec ses dix enfants autour d'elle, vers les camions [...]

Durant la première nuit, nous avons entendu des femmes hurler...

Le lendemain matin, tôt, au premier appel, j'ai vu le crématoire, j'ai senti l'odeur de la chair brûlée et, à ce moment-là, j'ai compris [...]

Le lendemain, j'ai cherché à savoir où étaient passés ma mère et mes frères et sœurs. On m'a montré la fumée qui ne s'arrêtait jamais dans le ciel de Birkenau et on m'a répondu « par la cheminée » sans commentaire, ça a été le moment le plus dur.

Témoignage de Léa Rohatyn -Schwartzmann

Les effluves de ce matin de printemps m'offraient une certaine forme de mélancolie.

J'étais dehors ce matin-là, dans le centre de mon village et comme tous les matins, les gens parlaient de tout et de rien et les échos des bonjours dans l'air se répétaient incessamment.

Les salutations des villageois se transformaient peu à peu en une série de rumeurs au sein de Cingieux : « les déportés sont de retour ».

À ces rumeurs je ne pensais qu'à une chose : Les Schwartzmann. Étaient-ils encore en vie ? Je l'espère de tout mon cœur. Mais où allaient-ils loger ? Leur maison avait été rachetée... Les gens qui occupaient la maison n'allaient sûrement pas la rendre... Mais pour l'instant, je devais aller chercher les rations pour la journée. Mais pourquoi y avait-il encore des tickets de rationnement ? Pourtant la guerre était finie on avait même déjà fêté la Libération... Peut-être que l'État supprimerait bientôt cette mesure...

J'ai alors pris la décision d'en apprendre plus sur la situation, c'est pourquoi je suis partie à la quête aux informations et pour cela je me suis rendue au cinéma.

La salle était pleine mais il régnait une ambiance glaciale aux images de la guerre.

La pitié

Comment peut-on ignorer la souffrance ou la mort et ne pas éprouver de pitié lorsque la mort surgit devant nos yeux, pire encore, quand c'est nous qui l'infligeons ?

Aujourd'hui, une seule question persiste dans ma tête. Comment les forces de l'ordre chargées d'exécuter les juifs n'éprouvaient-elles aucune pitié lorsque la mort surgissait devant les yeux des bourreaux ? Le principe de la pitié est d'éprouver de la sympathie à l'égard d'autrui, ce sentiment porte à soulager la conscience d'une personne. Comme dirait Rousseau : « La pitié est un sentiment naturel, qui modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de soi-même, concourt à la conservation mutuelle de toute l'espèce ». Lorsque la pitié se tait, la raison peut alors nier l'humanité...

Les bourreaux étaient conditionnés pour n'éprouver aucun sentiment à l'égard des juifs et les exécuter sous le coup de la raison et non de la pitié. Mais comment faisaient-ils pour faire taire cette part d'humanité qui est présente en chaque homme ?

Ces actes envers les juifs n'étaient exécutés par les bourreaux que pour leur idéologie, au nom du monde qu'ils voulaient bâtir ... Que vaut la raison si elle va à l'encontre de ce que crie le cœur ?

Que serait un monde sans pitié ni humanité ?

Être ce qu'on choisit d'être

« L'important n'est pas ce qu'on fait de nous, mais ce que nous faisons nous-mêmes de ce que l'on fait de nous. » Sartre. *L'être et le Néant* 1943

La phrase de Sartre prend un sens particulier dans le cadre de la Shoah, parce que les juifs n'ont pas choisi d'être niés dans leur humanité. En revanche, ils ont pu choisir de résister, à l'intérieur comme à l'extérieur des camps... Ainsi, ils n'ont pas été néantisés, comme le voulaient les nazis, mais ils ont affirmé leur humanité et leur dignité par-delà le sort qu'on leur avait pourtant réservé. Par leur action et leur pensée, ils sont restés des hommes. Personne ne peut imaginer les atrocités qu'ont vécues ces personnes durant ces années. Pour autant ils ont tout de même survécu grâce à leur détermination et leur courage. Il faut conserver à l'esprit cette réalité et en tirer une leçon. Même si de nos jours on n'est pas confrontés à un choix aussi important et que j'espère bien que cela n'arrivera jamais, il faut toujours choisir d'être non pas ce que les autres veulent que nous soyons, mais bien au contraire nous affirmer comme nous voulons être, c'est par nous-mêmes qu'il nous faut nous définir.

Le devoir de choisir

Depuis, je me suis posée beaucoup de questions. J'ai lu que Sartre affirmait que « jamais nous n'avons été plus libres que sous l'occupation allemande ». Cette citation joue sur un paradoxe, puisqu'en effet les français subissaient l'oppression de la dictature allemande ; ils ne semblaient pas libres de leurs choix, ni même de leurs mouvements. Pourtant, je comprends maintenant qu'en réalité, nous avons toujours le choix, malgré les contraintes qui nous empêchent de réaliser ce que nous désirons. Il nous faut nous affirmer dans des choix, même et surtout quand ceux-là sont difficiles : on sait aujourd'hui qu'il fallait choisir de résister et ceux qui ont choisi de ne pas résister se sont, par leur retrait, leur abstention, comportés comme des collaborateurs.

« Jamais nous n'avons été aussi libres que sous l'occupation allemande » Sartre, discours « La République du silence », Paris 1964.

Sources :

Site du Monsieur Husson

http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_deportation/shoah51/02schwartzmann.htm

<https://lettresdedrancy.files.wordpress.com>

Le site Gallica

Liste par wagons du convoi n° 67 conservée au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC),

Jocelyne HUSSON, *La déportation des Juifs de la Marne*, Presses universitaires de Reims, 1999 et 2001.

- Jean-Pierre HUSSON, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Reims, 2 tomes, ouvrage issu d'une thèse de doctorat soutenue en 1993, 2ème édition, 1998.

Les archives départementales de la Marne

<http://museedelaresistanceenligne.org>

Remerciements :

Mémorial de la Shoah

Le conseil de la région Grand Est

Monsieur Daugé, proviseur du Lycée J-B Colbert de Reims

Monsieur Pestiaux, proviseur adjoint du lycée J-B Colbert

Mme Chabaud, intendante du lycée JB Colbert

Mme Sapin-Lunel, professeure documentaliste du CDI du lycée J-B Colbert

L'équipe pédagogique de la classe de Première L qui a été compréhensive pour les quelques aménagements d'emploi du temps. Les professeurs qui ont pris le temps de relire et corriger cette production.

La classe de Première L pour l'engagement sans compter qui a été le leur tout au long de cette étude

Les archives départementales de la Marne et plus particulièrement Mme Ingrid Galand et le professeur d'histoire référant M. Guillaume

Le témoignage précieux de Mme LOISEAU qui a été en classe avec Robert, Simone et Antoinette Schwartzmann



Les élèves de la Première L du Lycée J-B Colbert de Reims devant le Mur des Justes au Mémorial de la Shoah.

De gauche à droite :

SENECHAL Camille ; FECIH Kenza ; MEKOUÏ Gaëlle ; ROUAGUY Ilham ; BOULLEAUX Meleyne ; DANIEL Mélissa ; DE SOUSA Victoria ; LOPES FERREIRA Manoelly ; HARFOUCHI Rayane ; MORTAMET Lylia ; BOUCHAT Zélia ; BIMBAU Alexis ; NOVAIS Kloé ; PARMENTIER Vincent ; PUYMARTIN Coline ; CORNUAU Marion ; AHMED ALLI Hadeel et Sandra Bouillard (absente sur la photo)

